

Programme 2014 des Formations juridiques

L'Etat de santé du salarié (1 journée)

Visites médicales
Article 41 et cycles d'indemnisation
Mi-temps thérapeutique
Article 42 (longue maladie)
Invalidité
Inaptitude

Les congés annuels (1 journée)

L'ouverture des droits à congé
La durée des congés
La prise des congés
L'indemnisation des congés

Le recrutement (1 journée)

Le recrutement en CDI
la période d'essai
le stage probatoire
les clauses
le temps partiel
la mutation

Le CDD
les cas de recours
la durée
les successions

Le droit disciplinaire et la rupture du contrat de travail (1 journée)

La définition de la faute et typologies
Les sanctions disciplinaires
La procédure disciplinaire conventionnelle
Les modes de rupture du contrat de travail à l'initiative du salarié (démission, prise d'acte, départ volontaire à la retraite)
Les modes de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur (licenciement, mise à la retraite à l'initiative de l'employeur)
Les modes de rupture du contrat de travail d'un commun accord (rupture conventionnelle)
Les conséquences de la rupture (indemnités, préavis)

La durée du travail (1 journée)

La notion de travail effectif
Les temps de trajet
Les jours fériés
La journée de solidarité
Les heures supplémentaires
L'horaire variable
La RTT
Les forfaits jours
Le compte épargne temps

La classification et la rémunération (1 journée)

La classification

les caractéristiques principales (grilles, critères classant, niveaux, coefficients, plage salariales)
l'expérience professionnelle
le développement professionnel
le parcours professionnel

La rémunération

la gratification annuelle
l'allocation vacances
les principales primes et indemnités de fonction (guichet, itinérant, responsabilité,...)

Initiation à la Convention collective (1 journée sur deux dates proposées en 2014)

Cette journée est destinée aux personnes qui souhaitent disposer d'un premier niveau d'information concernant les spécificités conventionnelles en matière de gestion du personnel

Les particularités conventionnelles :

les CDD et l'article 17
les stages probatoires
la mobilité et l'article 16
la maladie et l'article 41
la longue maladie et l'article 42
les particularités conventionnelles en termes de rémunération
les 13^{ème} et 14^{ème} mois de salaire (allocation vacances et gratification annuelle)
les congés payés et l'article 38
le congé sans solde de l'article 40
le congé parental de l'article 46
la procédure disciplinaire de l'article 48